



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Operation d'aménagement comprenant réalisation d'un programme de logements, d'une aire de jeux et l'aménagement d'un terrain de sport sur le secteur du Biron a Longpont-sur-Orge (91).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SEQENS SOCIETE ANONYME

Raison sociale

SEQENS

N° SIRET

58214281600310

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

GOMES

Prénom(s)

OLGA

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39B, 47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols., 47A, 6. Infrastructures routières (les ponts, tunnels et tranchées couvertes supportant des infrastructures routières doivent être étudiés au titre de cette rubrique)., 6A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet d'aménagement du secteur Biron s'implante sur un site majoritairement végétalisé, situé à l'ouest de la commune de Longpont-sur-Orge, qui accueille plusieurs constructions illicites. Il prévoit le démantèlement des installations présentes sur le site, ainsi que le défrichement d'une partie des surfaces boisées présentes sur le site. L'opération comprend la construction de programmes immobiliers neufs totalisant environ 322 logements, la réalisation d'équipements publics (extension du parking de l'école primaire Jean Ferrat, au nord du site ; la création d'une aire de jeux et l'aménagement d'un terrain de sport - équipements de loisirs et aménagements associés susceptible d'accueillir moins de 1 000 personnes) et la création d'une voie reliant le chemin de Biron à l'allée de la Renardière (environ 250 ml). Par ailleurs, le projet d'aménagement du secteur de Biron fait l'objet d'une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU au titre de l'article L300-1 du Code de l'Urbanisme. Cette procédure permettra de reclasser la zone concernée, initialement en zones 2AU et UL, en zones UBc (petit collectif), UGe (pavillonnaire) et UL (destinée aux équipements). En outre, 1,15 hectare de surfaces boisées sera préservé grâce à son classement en Espace Boisé.

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise plusieurs objectifs : - proposer une offre de logements de qualité au sein du secteur, à travers le développement d'un programme immobilier exclusivement résidentiel aux typologies et morphologies diversifiées ; - conforter et préserver au maximum les surfaces perméables existantes du site ; - valoriser les équipements publics existants par la création d'une offre d'équipements publics complémentaires (extension de parking, aire de jeux et terrain de sport). Le site de projet fait en outre l'objet d'une OAP dénommée "OAP Biron" qui est en cours de modification dans le cadre de la procédure de déclaration de projet du PLU.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

A ce stade, le phasage prévisionnel des travaux est le suivant : - septembre 2027 : début des travaux de défrichement et VRD ; - septembre 2028 : début des travaux de construction des programmes immobiliers ; - 2031 : livraison des programmes de constructions.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet prévoit de créer un programme résidentiel qualitatif et diversifié : l'Ouest du site accueillera un programme de logements collectifs comprenant environ 244 unités, dont environ 136 logements sociaux. L'Est et Sud seront quant à eux dédiés à une offre pavillonnaire composée d'environ 78 maisons individuelles. Une extension du parking existant de l'école Jean Ferrat située au Nord-Est (environ 13 places) et une aire de jeux ainsi qu'un terrain de sport au Nord-ouest, complètent l'aménagement du site. De manière globale, les nouvelles constructions présenteront des volumétries modérées (R+3+A maximum) afin de garantir leur insertion paysagère et architecturale au sein du tissu urbain pavillonnaire environnant. D'un point de vue paysager, et en lien avec l'aménagement paysager accompagnant les nouvelles constructions (cœur d'îlot), le projet prévoit le maintien d'une surface boisée d'environ 1,15 hectare (au Nord du site), contribuant à la qualité environnementale du projet. En termes de mobilités, le site sera desservi par le réseau viaire existant ainsi que par de nouvelles voies internes au site et dont une partie sera rétrocédée à la commune (sur un linéaire d'environ 250 ml). Des travaux de requalification sur les rues proches du site (allée de la Renardière, chemin de Biron, chemin des Champs Jolis et la rue des Parfums) portés par la ville de Longpont-sur-Orge sont en outre prévus permettant le développement de circulations douces (cyclistes/piétons) nouvelles sur le secteur.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande d'autorisation de défrichement (article L. 341-3 du code forestier) ; Demande de permis d'aménager ; Demande de permis de construire ; Demande de dérogation d'espèces protégées ; Déclaration au titre de la loi sur l'eau ;

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface du terrain Surface de plancher totale (environ) Nombre de logements (environ) Hauteur maximale des constructions Nombre de stationnement pour voitures (environ) Voirie creee et retrocedee dans le domaine public de la commune Surface defrichee (environ)	(6,4, ha) (22 000, m²) (322, logements) (R+3+A, Hauteur) (531, stationnements) (250, ml) (5 000 , m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. :

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU approuve le 23/01/2014 et modifie le 14/12/2015 : zones 2AU (zone destinee a etre ouverte a l'urbanisation) et UL (zone a vocation d'equipements).

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Les ZNIEFF les plus proches du site sont : - ZNIEFF de type 1 a 500 m a l'Est : Bassins et Prairies de Lormoy ; - ZNIEFF de type II a 5,5 km au Sud-Ouest : Vallee de l'Orge de Dourdan a Arpajon et ses affluents.
En zone de montagne ?	☐	☒	Sans objet.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Sans objet. L'arrete de protection le plus proche du site est celui de la "Fosse aux Carpes" a 9,5 km Nord-Est.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Sans objet.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Sans objet. Le PNR le plus proche est celui de la "Haute Vallee de la Chevreuse", a 6 km a l'Ouest.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La commune de Longpont-sur-Orge est couverte par le PPBE de l'Essonne (2024-2029). Aucun enjeu relatif au bruit par le PPBE en vigueur sur le site de projet n'est à relever.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le projet n'est pas compris dans le périmètre des 500 m d'aucun monument historique. Les monuments les plus proches sont les Bornes à Fleur de Lys n°13 et n°14, située à 650 m à l'Ouest sur la commune de Monthlery.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Aucune zone humide n'a été identifiée sur le site au cours des investigations réalisées dans le cadre de l'étude faune-flore (voir Annexe B).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Longpont-sur-Orge est concernée par le PPRI de l'Orge et de la Salmouille.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRI de l'Orge et de la Salmouille approuvé par arrêté inter-préfectoral le 16 juin 2017.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Site non recensé dans les bases de données BASOL/BASIAS mais des investigations in situ menées en 2021 (annexes C et D) ont permis d'identifier : - Au Nord : impact ponctuel en hydrocarbures (HAP, HCT, BTEX) et en composés organiques halogénés volatils (COHV), accompagné d'anomalies en sulfates et fraction soluble sur éluats. - Au Sud : anomalies en métaux lourds et Le site de projet est situé dans la ZRE de l'Albien.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le site n'est pas localisé dans un périmètre de protection de captage AEP.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Non concerné. Le site inscrit le plus proche est celui du Parc du château de Chanteloup et ses abords à 3,5 km au Sud-Ouest du site.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Non concerne. Les sites Natura 2000 les plus proches sont localisés à 11,5 km au sud-est du site de projet : Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte (FR1110102, directive Oiseaux) et Marais des basses vallées de la Juine et de l'Essonne (FR1100805, directive Habitats).
D'un site classé ?	☐	☒	Non concerne. Le site classé le plus proche est celui de l'Ancien parc du château de Lormoy et le lieu-dit Enclos du Couvent à 270 m au Nord du site.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Sans objet.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Les investigations réalisées dans le cadre de la note hydrogéologique, (voir annexe E) ont permis d'établir que les terrains sont secs jusqu'à au moins 5m de profondeur/TN. Seuls des écoulements et des suintements sont à relever localement à partir de 5,4m/TN.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet est excédentaire en matériaux (excavation des terres pour la réalisation du sous-sol et démolitions). Les volumes ne sont pas connus à ce stade. Une stratégie de réemploi est à l'étude.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	La construction de cheminements, de réseaux, de bâtiments et de nouveaux espaces verts nécessitera des apports de matériaux (attention particulière pour limiter leur impact carbone) et de la terre végétale saine.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Sans objet.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Les reseaux du site feront l'objet de travaux afin d'assurer leur compatibilite avec les besoins en eau potable et en assainissement induits par la realisation du projet.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Selon le diagnostic faune-flore realise (annexe de la demande), le site accueille 13 typologies d'habitat, presentant des enjeux allant de "faible" a "fort". Des mesures adaptees, detaillees dans l'etude faune-flore (annexe B), sont prevues afin de limiter au maximum l'impact du projet sur la biodiversite. Par ailleurs, un dossier de derogation de protection des especes protegee est en cours d'instruction
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Sans objet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	L'emprise du projet n'est pas concernee par une zone A, ni une zone N, ni un EBC au regard du PLU en vigueur.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	La commune n'est pas concernee par un PPRT. L'ICPE la plus proche est celle de « Salaisons du Lormoy », situee a environ 650 metres au Nord-Est du site. Le site SEVESO le plus proche, « Vermillon REP », classe seuil bas, se trouve a environ 8 km au Sud-Est du site.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	L'integralite de l'emprise du site de projet est concernee par un alea moyen vis-a-vis du risque de retrait-gonflement des argiles. Concernant le risque sismique, Longpont-sur-Orge se trouve dans une zone de sismicite 1 (tres faible).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Sans objet.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☒	☐	Le projet prévoit une depollution des sols et des mesures de gestion adaptees pour eviter tout risque sanitaire (voir annexes C et D).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	En phase chantier, le projet est susceptible de generer une augmentation temporaire des flux. En phase exploitation, des simulations menees dans le cadre de l'etude circulation (en annexe de la demande) ont permis d'etablir que les flux generes par le projet ne devraient pas avoir d'incidence particuliere sur les conditions de circulation au sein du secteur.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase chantier, le projet est susceptible de generer des nuisances sonores temporaires. En phase exploitation, seul le bruit supplementaire induit par les VL est a relever
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Site circonscrit par des voies non classees. Selon BRUITPARIF, l'ambiance sonore du site presente des niveaux oscillant entre 50 et 60 dB(A) Lden (avec des pointes a 65 dB(A) proches des voies)
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Sans objet.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Sans objet.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	En phase chantier, les engins de chantier sont susceptibles de generer des vibrations de maniere ponctuelle.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	La voie ferree la plus proche, situee a 1,8 km a l'Est, n'est pas susceptible d'engendrer des nuisances vibratoires.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Les emissions lumineuses proviendront de l'eclairage exterieur necessaire au projet, a l'acces et a la desserte interne du site ainsi qu'a l'eclairage interne des batiments.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le site de projet sera soumis a des emissions lumineuses provenant des batiments et installations alentours.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Lors du chantier, des emissions de poussieres pourront avoir lieu, celles-ci seront cependant limitees dans le temps a la duree des travaux. En phase d'exploitation, seuls les déplacements de vehicules entraineront des emissions dans l'air.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	En phase chantier, et apres traitement, les eaux souillees seront rejetees dans le reseau existant (contractualisation prealable d'une convention de rejet). En phase exploitation, la gestion des EP
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	sera assuree a 100% a la parcelle, notamment grace a la maximisation des surfaces permeables et la creation de noues infiltrantes (dispositifs de gestion a l'etude).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Le projet sera a l'origine de la creation d'eaux usees, ces dernieres seront collectees par un reseau separatif propre au projet qui sera connecte au collecteur public du secteur. Les eaux usees seront ainsi traitees au niveau de la station d'epuration.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase travaux, les dechets seront majoritairement lies a l'excavation des terres pour les sous-sols (terres impropres). En phase d'exploitation, des espaces de depot avec une gestion selective seront amenes. La taille des locaux et le nombre de conteneurs seront adaptes a la collecte de la commune.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le site n'accueille aucun site patrimonial classe et n'est pas concerne par un perimetre de protection au titre des abords de monuments historique. Le developpement architectural et paysager prevu permettra l'integration harmonieuses des programmes immobiliers dans le tissu environnant.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le projet vise l'implantation de constructions de maniere compacte et maitrisee, afin de preserver un maximum de sols permeables. Ainsi, la conservation d'espaces boises au Nord du site et d'espaces vegetalises autour des nouvelles constructions, permettra de favoriser le maintien et le developpement de la biodiversite au sein du site et de participer a reduire l'effet d'ICU du projet sur ..

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet le plus proche du site a avoir fait l'objet d'une demande de cas par cas en 2025 est une operation de construction d'un ensemble immobilier d'habitations route d'Orleans a Monthlery. Celle-ci est neanmoins separee du site par une distance d'1,5km du site, aucune incidence cumulative avec le projet n'est donc attendue.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Dossier loi sur l'eau en cours d'élaboration. Dossier de défrichement en cours d'instruction.
Dossier CNPN en cours d'élaboration.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

La conception du projet prend en compte les recommandations des différentes études réalisées à date et jointes à la présente demande. Synthétiquement : -PHASE CHANTIER : .le chantier se fera dans le respect de l'environnement et des riverains, par la mise en place d'une démarche "chantier à faibles impacts environnementaux" ; .des mesures d'évitement, de réduction et de compensation seront également mises en place en lien avec le diagnostic écologique et notamment la conservation d'1,15 ha de surface boisée jouant un rôle écologique notable à l'échelle du site ; .les recommandations de l'étude de pollution des sols seront appliquées afin de garantir la compatibilité du site avec son usage projeté ; -PHASE EXPLOITATION : .gestion des EP à la source par des dispositifs de tamponnage permettant leur infiltration et leur rejet à débit régulé (noues, fosses, bassins de rétention des eaux, puits d'infiltration...) ; .développement de mobilités douces : aménagements de plusieurs voies afin de permettre l'intégration des circulations douces ; .énergie : nouvelles constructions respectant les normes RE2020, limitant ainsi la consommation énergétique des bâtiments.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit dans une dynamique de création de logements, notamment de logements sociaux, afin de répondre aux besoins du territoire et de favoriser la mixité résidentielle. Des études techniques, réalisées, en cours ou à venir, accompagnent cette démarche. Il s'agit d'aides à la conception du projet et à l'évaluation environnementale qui permettront de définir des mesures d'évitement, réduction et accompagnement spécifiques à l'opération. Ces mesures concernent les grands enjeux urbains et environnementaux, à savoir santé environnementale, biodiversité et ressources, dans une logique de circularité et de sobriété. À l'appui des études techniques réalisées ou à venir et des mesures ERC qui sont prévues et étudiées pour le projet, le maître d'ouvrage estime que le projet devrait être dispensé d'étude d'impact.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Sabetta

Prénom **Alexandre**

Qualité du signataire **JURISTE EN AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT (MANDATAIRE)**

À CLICHY

Fait le 11-05-2026

Signature du (des) demandeur(s)